



Au collège l'élève respecte les règles édictées dans le respect du protocole sanitaire. Dans le cas contraire, il met en danger la santé de tous.

Le collège appellera les parents qui viendront le chercher immédiatement.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)



1. Le rôle des parents :

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre supérieure ou égale à 38° et en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement à la Covid-19, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège.

Les parents en informent la Vie Scolaire. au 05 56 15 12 55 ou par mail : viescolaire.gp33@ac-bordeaux.fr

2. Niveau du cadre sanitaire applicable :

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au **niveau 1 / niveau vert** pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

3. Port du masque :

Conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, **l'obligation du port du masque en intérieur et en extérieur est levée pour tous les élèves et personnels.**

Toutefois, les personnels et élèves qui le souhaitent pourront bien entendu continuer à porter le masque.

Le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé :

- pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé.
- pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.
- le port du masque peut être recommandé sur avis médical.

Tous les élèves et personnels doivent avoir en leur possession un masque (plié dans une pochette plastique)

4. Procédures CAS COVID-19 :

4.1 Cas symptômes évocateurs d'une infection à la COVID-19:

Isolement immédiat de l'élève et appel des responsables légaux qui viennent chercher immédiatement l'élève.

Transmission à la Vie Scolaire par les responsables légaux sur le suivi de la situation : confirmation ou infirmation de l'infection.

4.2 Gestion d'un cas probable ou confirmé :

Avertir le collège que l'élève est cas confirmé ou possible. L'élève ne doit pas se rendre au collège dans l'attente de son résultat.

4.3 Cas COVID-19 confirmé :

Isolement de 7 jours pour : les élèves de moins de 12 ans, les élèves de 12 ans et plus et personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet. Il peut prendre fin si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Isolement de 10 jours pour : Les élèves de 12 ans et plus et les personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet. Il peut prendre fin si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.

Retour au collège : le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

4.4 Cas contact :

Si un élève de la classe est cas confirmé : Tous les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risque. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé :

- **Isolement de 7 jours des élèves de 12 ans et plus non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet,** L'isolement prend fin avec un test négatif.
- **Les élèves ayant contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois** ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage.
- **Les élèves de moins de 12 ans ou de 12 ans et plus possédant un schéma vaccinal complet poursuivent leur apprentissage en présentiel et réalisent un autotest 2 jours (J2).** Sur présentation du courrier remis par le collège (infirmière), les représentants légaux de l'élève se verront remettre gratuitement en pharmacie un autotest à réaliser à J2.

Si un élève est cas contact d'un cas confirmé famille :

- **si l'élève a moins de 12 ans ou qu'il bénéficie d'un schéma vaccinal complet.** Réalisation d'un autotest 2 jours (J2) après la survenue du cas confirmé.
- **Isolement de 7 jours des élèves de 12 ans et plus non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet,** L'isolement prend fin avec un test négatif.

5. Les mesures sanitaires :

5.1 L'application des gestes barrières :

Lavage des mains /Liquide hydro - alcoolique :

- A l'arrivée dans l'établissement
- A l'entrée de chaque cours
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après les récréations,
- Après être allé aux toilettes,
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.



La ventilation :

- **Les salles sont aérées le matin, aux récréations, sur la pause méridienne.**
- **Les Portes des salles sont ouvertes.** Les professeurs ferment à clef les portes sur la pause méridienne et le soir.
- **Les portes des bâtiments sont fermées à clef aux récréations, sur la pause méridienne et le soir.**

5.2 La circulation dans l'établissement :

5ème, 4ème, 3ème :

Le professeur est présent dans sa salle à 8h00, 10h25, 13h00, 13h55 et 16h10 pour accueillir les élèves.

6ème :

Le professeur va chercher les élèves 8h00, 10h25, 13h00, 13h55 et 16h10 dans la cour de récréation.

Circulation :

- Les élèves entrent dans le collège par le hall et se rendent dans la cour de récréation.

- **A 8h10, 13h00, 13h55, après chaque récréation**, les élèves qui se rendent dans le bâtiment passe par :

Bat 1	Bat 2	Bat 3	Bat 5	Bat 6	Bat 7	Permanence Bat 5
Entrée Bat 1	Entrée Bat 2	Entrée par le hall,	Entrée Bat 6	Entrée Bat 6	Entrée Bat 7	Se ranger devant la porte de gauche du hall, le long de la vie scolaire

- **Les récréations** : Les brassages sont autorisés.

Les déplacements sont limités : Les élèves ne sortent pas pendant les cours.

Aucun élève ne se promène seul dans l'établissement

Accueil des personnes extérieures à l'établissement :

- Est limitée au strict nécessaire et sur rendez- vous.
- Les parents sont reçus dans la salle de rendez –vous parents.

5.3 L'accès à la Vie Scolaire :

- L'accès à la Vie scolaire pour les élèves se fait uniquement par la cours de récréation.

5.4 La restauration scolaire :

- **Un service continu de 11h40 à 13h20**
- **Les modalités :**
 - ✓ **L'élève possède sa gourde.**
 - ✓ L'élève se lave les mains.
 - ✓ Chaque élève prend un plateau, des couverts, un verre et le pain.
 - ✓ Le groupe classe mange ensemble, dans la mesure du possible, l'élève mange toujours avec les même camarades (3)
 - ✓ A l'issue du service, les tables du réfectoire sont désinfectées.

5.5 Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

- Nettoyage des sols et des grandes surfaces.
- Nettoyage et désinfection des espaces les plus fréquemment touchés (poignées, interrupteurs, tables...).
- **Les élèves et les personnels nettoient leur espace** (table, clavier, bureau...) à la fin du cours ou de la réunion avant de quitter la salle.

6 Activités scolaires et périscolaires

6.1 Sorties scolaires

- Les sorties scolaires sont autorisées. Elles doivent être organisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.
- Les dispositions du cadre sanitaire de l'éducation nationale s'appliquent.
- Le port du masque est obligatoire dans les transports publics.
- Le passe vaccinal ou sanitaire n'est plus exigible.

6.2 Cours d'EPS :

- Sont autorisés à l'intérieur et à l'extérieur.